COMMUNE DE
ROMAINMÔTIER-ENVY

Conseil général
Maison de Commune
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
T 024 453 22 08
sec.conseil@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/conseil

Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 11 juin 2024

Le président Fréville LAFORGE souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Il rappelle aux visiteurs et visiteuses qu'ils n'ont pas le droit de vote et de parole.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Blanc Valentina, Bonvin Barbara, Boulaz Marius, Boulaz Martine, Boulaz Roland, De la Touche Isabelle, Desarzens Christophe, Durgnat Caroline, Duvauchelle Annika, Firmann-Gaulis Caroline, Hostettler Grégoire, Huber Venera, Laforge Fréville, Lavanchy Sébastien, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Mauron Guy, Nicod Stéphane, Perreault Julien, Perreault Nicole, Perreault Sylvie, Rasori Alessandro, Rémy Christophe, Rey Benjamin, Reymond Delphine, Reymond Jan, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Soares Jérémie, Turk François, Vincent Michel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Baehni Luc, Benz Jacqueline, Benza Isabelle, Besson Jean-Jacques, Blum André, Blum Anne, Boulaz Johann, Henchoz Guillaume, Kuster Kim, Mezenen Sandrine, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Naito Baptiste, Rey Cédric

Sont absent-e-s :

Gaudard Michel, Jordan Michel, Panchaud Damien

Avec 35 conseillers généraux présents le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec une abstention.

3. Adoption du procès-verbal du mois de décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé avec deux abstentions.

4. Assermentations et démissions

Cédric REY présente sa démission.

Ulysse BIERI et et Tatyana ORLOVSKAYA sont assermentés.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles

Une lettre de la conseillère Jacqueline BENZ concernant la gestion de la contamination de l'eau, en particulier sur la communication, est lue par le président Fréville LAFORGE, Mme BENZ étant excusée Elle souhaite comprendre pourquoi la communication a été aussi lente et parcellaire.

Le syndic Marc BENOIT qui avait prévu une communication à ce sujet, explique que notre eau est de très bonne qualité car elle ne contient pas de pesticides, la zone de protection se trouvant en zone de forêt et pâturages. Il arrive néanmoins que des bactéries fécales atteignent les captages après de fortes et longues pluies, en moyenne une fois par années ces dernières années. La commune tient à jour son propre contrôle de l'eau potable, effectué par l'employé communal M.David DUTOIT, qui a fait le cours de fontainier.

D'entente avec le canton, des échantillons sont prélevés 4 fois par année. Une fois pour tout ce qui concerne la chimie et les autres fois les bactéries. Les derniers échantillons prélevés le mercredi 4 juin 2025 ont révélé un taux d'Escherichia coli et d'entérocoques dans la limite impliquant une information à la population. L'information du canton est parvenue le jeudi 5 juin en fin de matinée. M. David DUTOIT a procédé dans l'après-midi à la désinfection du réseau d'eau potable avec du chlore selon la procédure. IL a également vérifié que le chlore a bien atteint tous les « coins » du réseau. Par conséquent, jeudi soir à 17h les bactéries étaient neutralisées.

Le syndic Marc BENOIT en vient ensuite à la communication, qu'il reconnaît catastrophique et il s'en excuse vivement. Pas tellement sur la forme, car l'information « jusqu'à nouvel ordre » avait été mise sur le site internet, mais sur le principe. Le délai a été trop long et n'a pas atteint tous les consommateurs. Le laboratoire étant fermé le vendredi 6 juin 2025 pour cause de long week-end la communication sur les résultats positifs des tests effectués, n'a pas pu se faire avant le mercredi suivant le 11 juin. Il précise qu'il aurait souhaité pouvoir informer le vendredi soir à 17h que l'eau était potable, mais la procédure ne l'y autorise pas.

Suite à cet événement, la municipalité est en train d'étudier le meilleur système pour contacter le plus rapidement possible les consommateurs sur leur portable. Une attention particulière est portée aux personnes âgées. Il remercie les personnes ayant déjà renvoyé leurs coordonnées. Auparavant, cela se faisait par distribution de flyers, mais il faut du personnel et le risque est d'oublier une boite aux lettres. La municipalité met actuellement sur pied une liste de téléphones portables permettant de contacter rapidement la population, également en cas d'autres évènements extraordinaires comme la fermeture d'une route ou un danger imminent.

Une réflexion est aussi en cours pour savoir s'il faut installer un système de traitement des eaux préventif, les deux systèmes les plus connus sont le chlore et le traitement aux UV.

Le syndic informe d'une fuite d'eau aux Portes, qui a été localisée ce matin et qui nécessitera des travaux qui seront effectués cette semaine.

Le réseau est assez fragile, le nécessaire sera fait. Des réflexions intercommunales sont toujours en cours. Il est possible que l'eau ait un « mauvais goût » à la suite de ce nettoyage au chlore.

Les mesures enregistrées sont de 9 Escherichia Coli et 1 entérocoque, un 2e prélèvement avant la désinfection a montré 5 Escherichia Coli et 0 entérocoque. Cela démontre qu'en cas de fortes et longues pluies, l'eau traverse les couches du sol et entraines les bactéries fécales de la faune forestière.

En parallèle la commune doit répondre à l'OFCO par rapport au réseau intercommunal. Les réflexions se poursuivent en particulier avec Croy et Juriens.

Le conseiller Alex RASORI demande s'il y a 3 contrôles bactériologiques par an. Le syndic Marc BENOIT explique que le 4e test chimique comprend également un test bactériologique. Le dernier contrôle date de mars 2025. Lui-même a un filtre pour déminéraliser l'eau qu'il était hors service en février. Il demande si lors du contrôle de mars il n'y avait pas de problème. Le syndic Marc BENOIT confirme que non.

Le conseiller Jérémie SOARES tient à remercier le municipal Michel CHABLOZ, de l'avoir immédiatement prévenu des conséquences, car il a un enfant de 3 ans et sa femme est enceinte, pour qui les conséquences auraient pu être très graves.

La conseillère Caroline FIRMANN-GAULIS souhaite partager ses préférences en termes de communication pour les sms. Concernant l'eau elle préfère la désinfection aux UV à cause du goût, de la chimie et ce que ça peut induire pour les gens sensibles.

Le syndic Marc BENOIT informe que l'eau semble compatible pour un traitement aux UV, au niveau de la turbidité en tous cas.

Le conseiller Pascal LUGON informe que des entreprises dont Swisscom offre des services qui permettent de recevoir rapidement des alertes, ainsi que Alertes Suisse, système qui existe au niveau de la Confédération.

Le conseiller Grégoire HOSTETTER précise qu'il ne faudrait pas omettre de diffuser le message autour de soi, ce qui fonctionne très bien.

6. Élection statuaires

Renouvellement du bureau :

Présidence & vice-présidence

Le président Fréville LAFORGE et la vice-présidente Marlène RÉZENNE se présentent à leur poste actuel. Ils sont élus tacitement.

Scrutateurs & scrutatrices

Anne-Marie BESSON et Valentina BLANC se présentent à leur poste actuel. Elles sont élues tacitement.

Leurs suppléants Guy MAURON et Isabelle DE LA TOUCHE se présentent à leur poste actuel. Ils sont élus tacitement.

Huissier

Harri Wettstein se présente à son poste actuel, il est élu tacitement.

Commission de gestion et finances

Ulysse BIERI se présente au poste de suppléant et est élu tacitement.

Recours sur taxe

Personne ne se porte volontaire pour occuper le poste de suppléant de la commission.

7. Communication de la Municipalité

Le président Fréville LAFORGE informe que la secrétaire Caroline DURGNAT et lui-même souhaitent discuter de la manière d'envoyer les convocations et documents, mais que ce point sera repris en septembre au vu du programme déjà chargé de cette soirée.

Le syndic Marc BENOIT informe qu'au niveau de l'administration, Mme Fabienne Golay a commencé son travail de boursière au 1er janvier. Elle a pu profiter d'une transition intensive de 1 mois avec Mme JAN qui a quitté son poste au 31 janvier.

Elle s'est non seulement mise très rapidement dans le bain avec les facturations 2024 des diverses taxes, la comptabilité et le bouclement des comptes 2024, mais elle a également mis en place une procédure lui permettant d'optimiser et surtout d'utiliser le maximum des possibilités du programme *Urbanus* pour lequel elle a déjà suivi quelques cours de formation, qui lui sont très utiles pour connaître ses fonctionnalités. Ses nombreuses compétences, notamment dans MCH2, le nouveau plan comptable fédéral, seront très utiles, pour s'habituer aux nouvelles normes comptables. Elle a également suivi quelques cours UCV, afin comprendre le fonctionnement d'une commune.

Au vu des résultats des comptes 2024 et du budget 2025, négatifs, nous tentons de maîtriser les dépenses et la boursière Mme GOLAY va sortir un état de situation au 30 juin 2025. Il est prévu de s'atteler au budget 2026 dès la fin du mois de juin 2025, en particulier par rapport aux effets de la nouvelle péréquation et au règlement de l'eau potable à revoir.

La municipalité est par conséquent très satisfaite des prestations de la boursière Mme GOLAY, ce qui permettra une plus grande vigilance et réactivité par rapport aux finances.

Mme LAVANCHY s'est attelée à la tache de délivrer les permis d'habiter et d'utiliser.

Messieurs les municipaux MOUQUIN et MEZENEN procéderont aux contrôles d'usage et les permis pourront être délivrés. Une procédure a été mise en place, cela prendra quelques mois, permettant de traiter les dossiers en attente, parfois depuis de longues années.

Concernant le passage de la Bretenause, une solution a été trouvée avec le bureau DTP pour obtenir une subvention de 50% de la DGMR pou l'entier du projet. Un projet moins couteux a été pensé. Il sera à discuter avec les propriétaires des parcelles concernées.

Toutefois, la municipalité, consciente du coût élevé proposé lors de son dernier préavis ne veut pas en rester là et étudie une variante moins coûteuse. Mais cette dernière implique un tracé un peu différent qu'il s'agira de négocier avec les propriétaires du terrain.

La municipalité a pu entretenir et rafraîchir plusieurs appartements et locaux, ces dernières années. Nous avons pu adapter les loyers permettant d'amortir les investissements faits. Ça a été le cas dernièrement avec celui du collège d'Envy.

La tour de la torture, torture l'esprit de la municipalité depuis de longs mois. Devant l'ampleur des travaux à effectuer, plusieurs variantes ont été étudiées, de la plus minimaliste à la plus complète. Il est évident que le loyer doit être adapté au niveau de l'amortissement. Nous espérons avoir un préavis cohérent et convaincant à proposer au prochain conseil. Mais il est du devoir d'une commune d'entretenir son patrimoine.

Deux personnes ont contacté la commune pour reprendre les locaux de l'épiceries, à la suite de la séance organisée par la municipalité. Ces derniers temps, de nombreux échanges ont eu lieu et une solution intéressante, réunissant plusieurs prestations est en cours d'élaboration. Il ne peut pas en dire plus pour l'instant, notamment en termes de délai, mais la municipalité est confiante. Nous espérons pouvoir donner plus d'informations ces prochaines semaines.

Le syndic Marc BENOIT adresse une pensée particulière à la commune de Blatten en Valais. Les images et reportages témoignent avec force de la puissance de la nature. Il peine à imaginer ce que traversent actuellement les habitants et les autorités locales. La municipalité n'a pas encore réfléchi à une forme de soutien symbolique, les possibilités étant nombreuses, mais elle se penchera sur la question lors d'une prochaine séance.

Enfin, le syndic Marc BENOIT souhaite exprimer toute sa compassion envers la famille du jeune promeneur de 15 ans, tragiquement décédé samedi des suites des violentes intempéries dans la forêt aux abords de la Diaz. Il en profite pour rappeler l'importance de la prudence et de l'information lors de promenades en forêt : se renseigner reste essentiel, en toutes circonstances.

Le municipal, Nicolas MEZENEN donne un petit retour rapide sur l'éclairage public. Une entreprise a été mandatée pour faire un appel d'offres auprès de 4 entreprises. Il espère avoir un projet à présenter en fin d'année ou en début d'année prochaine.

Au niveau du PEC, le municipal Nicolas MEZENEN informe que l'avancement a été freiné pour raison personnelle, il a en effet subi deux opérations qui l'ont partiellement empêché de travailler. Néanmoins, le dossier sur le canal Maillefer se poursuit. Une mise à l'enquête pour la demande du droit d'eau peut être faite à l'état. Une fois obtenu, un projet devra être mis à l'enquête qui permettra d'avoir une estimation du coût.

A travers le PEC, un Café pec a été créé, des parkings à vélo ont été posés, ceux-ci sont plus ou moins utilisés selon les lieux. Une réflexion est en cours sur un éventuel déplacements ou mise en place de panneaux, tout en ayant le souhait de ne pas surcharger le bourg en panneaux d'informations. Cela permet d'interpeller les gens si nécessaire.

Le municipal Nicolas MEZENEN conserve le rôle, au sein de la municipalité, de garder une vision PEC sur les différents objets traités.

Le municipal Yves MOUQUIN, s'excuse pour la qualité de son rapport, qu'il imaginait prévu à l'interne. Il n'a rien à ajouter à ce sujet. Il réinterviendra plus tard dans le cadre du rapport de la Commission de Gestion.

8. Préavis 01/2025 : Révision du PACom

Le président du Conseil, Fréville LAFORGE présente l'ordre du jour concernant le PACom. Au vu de la complexité et pérennité su sujet, il a été convenu avec la municipalité qu'une présentation du bureau ABA serait faite, puis la discussion sera ouverte, puis interviendra la lecture du rapport de la commission, suivie d'une discussion.

Le syndic Marc BENOIT introduit le sujet du Plan d'Affectation Communale en rappelant qu'il occupe la municipalité depuis 10 ans, dans diverses démarches pour fixer les règles qui vont régir la police des constructions pour les 15-20 prochaines années. Il estime que l'exercice a été trop long et compliqué. Il en informera le canton. Il reconnaît cependant que l'évolution démographique, économique et sociale doit être encadrée si nous voulons préserver ce qui fait l'attrait de la Suisse. L'objectif est clair à défaut d'être simple, comment loger toujours plus d'habitants en préservant au maximum les terres agricoles et forestières fixées dans la Loi.

Pour ce travail, la municipalité a fait appel au Bureau ABA, MM. Yannick VODOX et Léo VIAL qui les accompagne plus intensément depuis quelques mois. Il les remercie pour leur présence ce soir, mais également pour toutes les séances passées et à venir.

Remerciements également à la *Commission consultative de l'urbanisme* mandatée par la municipalité qui leur a permis d'avancer pas à pas dans le règlement et la définition des zones. Il se dit navré si certains membres se sont sentis frustrés de ne pas avoir été entendu sur le projet ficelé avant mise à l'enquête, mais il affirme que cela n'enlève en rien à la qualité de leur travail conséquent et complet. Leur expertise et leurs remarques, en bon nombre, ont en effet été prises en considération. Cette Commission leur a été d'une grande aide pour représenter les préoccupations des citoyens des divers quartiers de Romainmôtier-Envy. Il insiste sur leur engagement remarquable. Le syndic Marc BENOIT remercie également Laetitia LAVANCHY, secrétaire communale, qui passe beaucoup de temps sur ce dossier au quotidien avec la police des constructions sur les dossiers en cours particulièrement. Ses retours ont également permis d'affiner ce PACom. Pour terminer, il remercie Yves MOUQUIN qui connaît par cœur le PGA et est la mémoire vivante de la municipalité, sur les articles du règlement, cela a beaucoup aidé et guidé la municipalité dans leurs réflexions.

Présentation par MM. Yannick VODOX et Léo VIAL du Bureau ABA des éléments clés du projet :

Le PACom est un plan de l'affectation du sol, ici le Bourg est très particulier avec beaucoup de patrimoine. Il y a différents plans : un plan de détail, des toitures, de limite des constructions, de constatation des lisières forestières, de l'espace réservé aux eaux et un plan où tous ces éléments s'imbriquent. Tout ce qui figure dans le plan a ensuite des dispositions constructibles figurant dans un règlement. C'est là-dedans qu'on retrouve toutes les règles d'aménagement du territoire. Ces deux documents sont destinés aux propriétaires alors que le 3e document qui est le rapport selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire (OAT) est un document qui permet d'expliquer les mesures qui sont prises dans le plan d'affectation et dans le règlement.

La situation avant révision est la suivante : il y avait un plan général d'affectation datant de 2002 et 5 plans partiels qui concernent certaines parties du territoire entre 1982 et 2002 et une zone réservée qui gelait temporairement l'affectation du sol pendant le travail sur le PACom.

La Loi sur l'aménagement du territoire dit que les plans doivent être révisés tous les 15 ans, donc il était largement le temps de le réviser.

Le bureau a pris son mandat à partir de juillet 2019, il présente un tableau chronologique représentant le temps dédié : aux séances avec le canton, lorsque le dossier était entre leurs mains et aux séances avec la municipalité, aux moments d'enquête et de consultation public. Cela s'est intensifié entre juin et juillet 2024 puisque le plan a été mis une 1e fois à l'enquête, il y a eu des oppositions, les opposants ont été reçus à des séances de consultation, puis il a eu une 2e mise à l'enquête. Aujourd'hui le projet est soumis au Conseil pour adoption, afin qu'il puisse ensuite suivre la procédure auprès du canton.

Les principaux objectifs, sont au nombre de quatre :

1. Redimensionnement des zones à bâtir à réduire (impératif fédéral et cantonal)
2. Harmonisation des zones et intégration de plans spéciaux
3. Actualisation et simplification des règlements
4. Prise en compte des inventaires et divers, pas pris en compte dans les années 2000 et avant

Il y a également d'autres objectifs, un peu moins formels, mais néanmoins importants. Concernant le redimensionnement des zones à bâtir par le canton. Normalement les communes devaient rendre leur plan d'affectation en 2022, le canton a octroyé des délais supplémentaires au vu de la complexité du travail, mais le but est que ce ne soit pas le canton qui fasse les projets « à leur sauce » à la place des communes.

Les bases légales sont présentées : Loi fédéral sur l'aménagement du territoire qui exige de réduire les zones à bâtir quand elles sont surdimensionnées, définie par le plan directeur cantonal.

La commune avant dézonage était à une surcapacité d'accueil de 110 habitants, après dézonage, on reste à 24, considérée comme incompressible et accepté par le canton.

Des parcelles ont donc perdu des droits à bâtir, et certains terrains constructibles ont été classés en zone agricole ou de verdure. C'est principalement dans des franges, donc lorsqu'une zone à bâtir est contiguë à des zones agricoles et forestières que ces dézonages ont été entrepris.

Le même travail a dû être fait pour les zones d'utilité publique, c'est-à-dire que les zones que la commune souhaitait maintenir devaient être justifiées sur la base d'un besoin concret. M. Yannick VODOZ présente les zones supprimées ainsi que des nouvelles zones aménagées : place de jeux et jardins communautaires, cimetière et chauffage à distance.

Avant révision la commune avait donc 1 plan global et 5 plans partiels, 8 zones d'habitations et 1 zone réservée. Après révision, un plan d'affectation unique et 5 zones d'habitations et mixtes, pas de zone réservée.

Quelques mesures diverses qui ont été ajoutée dans ce PACom :

- L'espace réservé aux eaux qui est une exigence fédérale qui demande de laisser de l'espace autour des cours d'eau pour leur évolution et préserver la biodiversité.
- Relevé des lisières forestières avec un relevé effectué par un bureau de géomètres. Avec une limite de 10 mètres dans laquelle aucune construction ne peut être effectué et qui représente l'espace de respiration de la forêt.
- Étude sur les dangers naturels effectué par un bureau d'ingénieurs spécialisés. A Romainmôtier-Envy, il y a des dangers d'inondation, de glissement de terrain. Ces facteurs ont été intégrés dans le nouveau règlement.

La première enquête publique a reçu 29 oppositions, qui ont donné lieu à des séances de conciliation mais aussi à des discussions avec le canton. Cela a donné lieu à des adaptations qui a conduit à une deuxième enquête publique qui a pu répondre à plusieurs griefs relevés lors de la 1e enquête et n'a pas généré d'oppositions. Il reste néanmoins trois oppositions à lever ce soir.

Si le Conseil adopte le PACom tel que présenté et lève les oppositions, le dossier sera transmis au canton, Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) pour approbation. Il va recirculer dans tous les départements concernés. Une fois approuvé par ces départements, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) dit au département de valider le projet, ce qui permettra aux personnes qui le souhaitent de faire opposition au tribunal cantonal. Le conseil peut également demander une modification de projet qui nécessitera une enquête complémentaire.

Le Président Fréville LAFORGE, remercie M.Yannick VODOZ pour sa présentation et l'invite à rester pour la partie discussion ouverte.

La conseillère Delphine REYMOND demande des précisions sur le chiffre 24. M. Yannick VODOZ explique que ce chiffre est calculé sur la maximisation de toutes les zones à bâtir, il s'agit d'un contrôle de dimension de zones et pas démographique. Cela

ne concerne que de la densification et pas de nouveaux bâtis, c'est-à-dire des propriétaires qui ont déjà bâti et qui souhaiteraient par exemple faire un logement dans les combles, agrandir leurs bâtiments. Dans la réalité il pense peu probable d'arriver à cette surdimension.

La conseillère Delphine REYMOND demande si les oppositions vont être abordées.

M.Yannick VODOZ, répond que le préavis mentionne les 3 oppositions et la municipalité a proposé une réponse, qui sont des annexes au préavis avec la proposition de lever ces oppositions.

Le Président Fréville LAFORGE propose d'en parler lors de la présentation du préavis.

Le conseiller Michel BLANC se demande où on en est dans le Conseil et à quel moment il faut s'exprimer sur le PACom.

Fréville LAFORGE demande s'il y a encore des questions sur le préavis avant d'examiner le rapport de la commission PACom. Ce n'est pas le cas, il clôt la discussion. MM Yannick VODOX et Léo VIAL sont libérés

Lecture du préavis par le conseiller et membre de la Commission PACom François TURK.

La parole est donnée à la conseillère Delphine REYMOND concernant sa précédente intervention sur les oppositions, elle informe toutefois le Conseil ne pas avoir lu les documents fournis dans les annexes Elle souhaitait savoir quelles sont les oppositions restantes. Le Président Fréville LAFORGE rappelle que tous les documents ont été mis à disposition des membres du Conseil.

Le conseiller M.BLANC souhaite intervenir dans la cadre de sa précédente fonction de président de la Commission d'Urbanisme et non à titre privé. Il souhaite revenir sur l'historique incomplet qui a été présenté dans le préavis municipal aux pages 4 et 5. Il a présidé cette commission urbanisme, composées d'Isabelle ERNE, Stéphanie TURIN, Muriel BENOÎT, Jean-Jacques BESSON, Jérôme DUPLAIN et Fréville LAFORGE, le président du Conseil. La variété était bien représentée dans cette commission. En 2023, 111 questions et interpellation ont été posées par la commission. Peu de réponses ont été reçues de la part du Bureau ABA. Depuis l'été 2023 silence. Début 2024 la commission s'inquiète. Elle demande alors que si la commission n'est plus consultée, la présentation à la population se fasse avant la mise à l'enquête. Le contraire s'est produit, la municipalité a d'abord mis à l'enquête juste avant les vacances 2024 présentant le projet pendant la mise à l'enquête. Déjà en vacances, il a dû déposer de nombreuses oppositions à la hâte et à titre privé, reprenant quelques soucis et remarques de la commission. Cette fin de travail en queue de poisson laisse les membres de la Commission de l'urbanisme sans voix, avec un goût d'inachevé, de précipitation, cela alors qu'ils avaient investi des dizaines d'heures de travail pendant plus de 2 ans pour accompagner ce projet. Ce dernier mois, la commission ad hoc qui s'est occupé du préavis municipal a certes eu un peu plus de

temps pour lire, étudier et comprendre les 15 pages de préavis. Étudier, agrandir, ausculter les 18 plans, lire et comprendre les 40 pages de PACom, lire et étudier les rapports d'aménagement de 83 pages et le rapport des dangers naturels de 29 pages, sans compter les 24 annexes que le syndic est toujours en train de consulter, de 34 personnes dont il a compté au moins 10 oppositions et 40 remarques. Il enjoint les conseillers à être honnêtes avec eux-mêmes et demande qui a lu tous ces documents ces derniers jours. Il estime que les seules personnes s'étant penchés sur cette bibliothèques sont une partie de la municipalité, qu'il remercie et la commission d'urbanisme s'est penché sur la quantité et complexité des documents fournis. Il ne montre personnes du doigt mais estime qu'il n'est pas possible de prendre une décision de de manière sereine dans ces conditions, décision qui va impacter chacun·e pendant au moins 15 ans.

Il ne lutte pas contre ce projet, au vu de la quantité de travail investi, mais demander le renvoi de ce vote, afin que chacun puisse avoir le temps de prendre connaissance de l'entièreté des documents fournis et que la COGEFI puisse se prononcer. En effet la valeur foncière et la fortune de nombreux propriétaires sera diminuée. Ce sont aussi les gens aujourd'hui qui remplissent les caisses de la Commune. Il estime qu'on ne peut entériner ce vote aujourd'hui alors qu'aucune évaluation de l'impact financier n'a été faite.

Le conseiller Michel BLANC demande par conséquent, selon l'article 70 du Règlement du Conseil Général, de repousser la votation sur les décisions 1 à 8 au prochain conseil. Ainsi la municipalité et la commission de gestion auront le temps de donner leur avis sur les répercussions financières de la mise en place du PACom, ainsi que de faire une proposition de dédommagement aux propriétaires lésés par le dézonage. Cette proposition vient de la commission d'urbanisme qui souhaitait un peu d'équité dans les conséquences financières du dézonage.

La demande de renvoi, selon l'article 70 du Règlement du Conseil Général, seules 1/5 des personnes suffisent pour reporter la votation, ce qui selon ses calculs revient à 7 personnes ce soir. Il demande aux conseiller·ères de le suivre sur cette demande de temporisation.

Lecture est faite de l'article 70 par le président Fréville LAFORGE. Il propose néanmoins de terminer les discussions, puis de voter sur la demande de renvoi du préavis, qui si elle est adoptée, annulera le vote sur le préavis.

Le syndic Marc BENOIT, revient sur la question de la conseillère Delphine REMOND concernant les 3 oppositions maintenues.

Il s'agit de l'opposition de M. Emir NUHBEGOVIC et Mme Kholeen HENDRICKSON concernant le projet de parking sur le pré des Cailles, projet qui a été abandonné au vu du nombre d'oppositions. Dès lors la municipalité ne comprend pas pourquoi cette opposition est maintenue. Le municipal Yves MOUQUIN explique qu'il s'agit d'une

question de procédure, en effet le fait de de maintenir l'opposition, permettrait plus tard dans le processus de saisir le tribunal cantonal, droit qui serait perdu si l'opposition est levée plus tôt.

La 2e opposition concerne M. BAERYSWIL et son fils qui s'opposent à la parcelle prévue pour une zone de jeu et des jardins communaux à En Praël. La place de jeu actuelle ne pouvant être maintenue car en zone agricole. M.BAERISWYL maintien son opposition car il n'a pas confiance concernant les aménagements qui pourraient être faits sur cette parcelle.

La 3e opposition est celle du conseiller Michel BLANC maintien son opposition, à cause de la zone ERE qui encadre le Nozon et qui empêche le développement ou la réfection du mur qui n'est pas à la place qu'il aurait souhaité.

La conseillère Annicka DUVAUCHELLE a compris avec surprise que Michel BLANC devait construite un mur dans son jardin pour éviter des inondations.

Yves MOUQUIN intervient pour explique qu'il s'agit de la cadastration des murs, qui encadre la rivière et qui n'apparaissent pas forcément sur les plans, et qui mériteraient peut-être d'être communal par rapport à l'entretien, il y a des discussions là-dessus, en tous cas dans les 5 prochaines années il est encore possible de signaler si une erreur figure sur les plans, après ce sera aux frais de la personne. Il informe que la zone ERE prend une partie de sa propriété qui réduit la possibilité de faire des choses sur sa propriété, ou les annexes qui sont sur cette zone, mais que rien de doit être détruit. Il admet que cela fige et rend plus contraignant l'usage.

Le président Fréville LAFORGE demande si le conseiller Michel BLANC souhaite s'exprimer sur cette opposition puisqu'il est présent.

Il ne souhaite pas s'exprimer sur une situation privée et il estime que ce n'est pas à lui de le défendre.

La conseillère Isabelle DE LA TOUCHE ne comprend pas et demande des explications.

Michel BLANC explique que son opposition concerne des parcelles qui ont été transformées en zones vertes, alors qu'il s'agit actuellement de parkings bétonnés ou de grands murs qui encadrent le Nozon, ce qu'il trouve aberrant.

M.VODOZ demande s'il peut intervenir, Le président Fréville LAFORGE refuse car le sujet du préavis a déjà été entamé,

La conseillère Annicka DUVAUCHELLE s'interroge sur les zones de dangers naturels, elle voudrait savoir si ces dangers ont été modifiés et si oui ce que ça implique. Yves MOUQUIN explique comment la carte a été faite et de quels événements il s'agit, ainsi que dans quelle phase du processus on est. Lors de la prochaine phase, il y aura plus de précisions.

Le président Fréville LAFORGE, propose de voter pour autoriser M.VODOZ à s'exprimer.

M.VODOZ explique qu'il y a le Nozon puis un mur de protection du Nozon. Cependant le lit du cours d'eau dépasse cette zone et ces aménagements. Cette zone se détermine selon des normes en fonction de la largeur du cours d'eau. Pour les plus petits cours d'eau c'est 5 mètres de part et d'autre du cours d'eau. Cette zone se trouve donc sur certaines parcelles. Si la zone n'est pas bâtie on passe en zone de verdure. C'est une mesure exigée par le canton. Le cas particulier de la situation de la parcelle de M. Michel BANC a été présentée à la DGE section eau, pour leur présenter la configuration des lieux et vois si la zone à bâtir pouvait être rabattue au mur, mais leur réponse a été négative car il s'agit d'une exigence fédérale. Cela figure dans la réponse aux oppositions.

Le conseiller Pascal LUGON demande si en cas de catastrophe, le fait que la zone ERE ait été définie de manière mécanique a un impact sur la couverture d'assurance des bâtiments existants situés dans cette zone. M.VODOZ répond qu'à sa connaissance il s'agit d'une mesure d'aménagement du territoire uniquement.

La conseillère Marlène REZENNE a une question pragmatique. On définit une zone verte sur une zone comportant actuellement un bâti. Si une catastrophe a lieu et détruit ces bâtiments, seront-ils reconstruits ? Dans ce cas ce sont de bâtiments anciens qui ont une valeur patrimoniales énorme.

Selon le municipal Yves MOUQIN il semble qu'il y a un délai de 5 ans ?

M.VODOZ répond que oui selon l'article 86 de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et des construction) en cas de destruction accidentelle (tremblement de terre, incendie, etc.) les constructions pas conformes à la zone peuvent être reconstruites, si en revanche ces constructions ont été abandonnées et se sont défaites par elles-mêmes, ce n'est pas possible.

Le conseiller François TURK a deux questions par rapport à la demande de M.BLANC d'étudier les impacts financiers sur la commune. Est-ce que c'est réaliste, d'autres communes l'ont elle fait ?

S'il y a un impact significatif sur les finances de la commune le canton serait-il favorable à revoir le plan avec un autre dimensionnement des zones à bâtir qui serait plus favorable financièrement ?

Le conseiller François TURK a également deux questions de procédure. Que se passe-t-il si la décision est reportée en septembre ? Que se passe-t-il si la décision est refusée aujourd'hui par le Conseil ou en septembre, notamment en lien avec le délai fixé par le canton. Est-ce que le canton à un moment donné va prendre en charge lui-même le plan ?

Le syndic Marc BENOIT ne connaît pas la réponse aux premières questions, mais trouve que c'est important, quant aux questions par rapport au délai, il estime que ce

travail est en cours depuis 10 ans, que ce n'est pas quelques mois de plus qui poseront un problème.

Le président Fréville LAFORGE répond que sur le plan du règlement du conseil, il est possible de renvoyer ce soir cette décision avec le vote d'un cinquième de membres. Un 2e renvoi est possible si la majorité des membres le demande.

Le conseiller Michel BLANC ressort de son opposition pour parler des observations faites concernant les problèmes financiers. Dans le rapport selon les pages 17-19 il y a 33'500 m2 dézonés, donc des zones qui passent de zones à construire à zones vertes ou agricoles. La valeur aujourd'hui est de 1000.- CHF net, si on prend Romainmôtier c'est 500.- CHF ce qui n'est pas beaucoup et ce qui fait 16'750'000 millions de fortune en moins dans le village.

Concernant la fortune, si on prend 1% de la fortune sans compter l'influence sur l'impôt foncier, ça fait 167'500 CHF sur le ménage communal. Il estime que ça vaut au moins la peine d'y réfléchir.

Le municipal Yves MOUQUIN reconnaît que les problèmes financiers sont certes importants, mais la Confédération qui a lancé cette LAT (Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire) et les cantons qui ont suivis, n'en ont pas traité. Le PACom répond aux exigences d'un règlement qui concerne le territoire et les aspects financiers n'ont pas été traités. Dans toutes les communes il y a des petits et grands perdants et très peu de gagnants. Pour le canton ce n'est pas un sujet. Cependant le principe de compensation existe théoriquement. Les propriétaires lésés peuvent demander compensation financière pour leur perte. Actuellement aucune procédure n'a abouti. Mais il faut essayer.

Ensuite pour la question des murs le long du Nozon, le municipal Yves MOUQUIN a sous les yeux le plan cantonal, ces murs sont cartographiés de chaque côté du Nozon avec les traits noirs correspondant aux propriétés et qui indique que les murs appartiennent aux différentes parcelles, ici à Monsieur BLANC et en face au prieuré.

M.LUGON s'aperçoit qu'il y a un non-choix, car si on discute de l'aspect financier, quand bien même on s'apercevrait d'un impact financier important on se retrouverait face au mur du canton cette fois qui souhaite limiter le nombre d'habitants et on finirait sous tutelle du canton. Procrastiner ça et le reporter à la prochaine fois, n'apportait donc rien au final.

Le conseiller Ulysse BIERI adepte de pragmatisme et d'efficacité, observe qu'il y a eu 10 ans de débats, d'oppositions et de mises à l'enquête. Il a pris le temps d'examiner les documents, et n'est pas sûre qu'on regardera ça de plus près la prochaine fois et surtout il y a quelque chose à relever, des voies de recours existent encore, au tribunal cantonal et Fédéral, bien que cela coutera de l'argent. Selon lui il n'y a rien de pire que de ne jamais prendre de décision.

La conseillère Caroline FURMANN-GAULIS demande la différence entre les commissions. Le président Fréville LAFORGE, explique que la commission urbanise a été nommée par la municipalité et a accompagné celle-ci dans le processus de révision du PACom, il s'agit de la commission dont le conseiller Michel BLANC a fait partie et ensuite il y a une commission ad hoc nommée par le Conseil pour le préavis sur le PACom, ce qui est statutairement normal et correct.

Le conseiller Julien PERREAUD demande si les terrains agricoles loués seront dézonés, si le bail sera cassé. En particulier la parcelle 225 semble passer de pâture à terrain multi-sport et jardins communautaires.

Le syndic Marc BENOIT répond, qu'en effet ce bail sera résilié.

Le municipal Yves MOUQUIN ajoute que tant que pas de projet prévu pas de baux résiliés et dans ce cas il semble qu'il n'y ait pas de bail écrit.

Marc BENOIT précise qu'il s'agit d'un projet global, qu'il sera présenté, il faudra voir s'il est accepté et ensuite il y aura un délai de mise en place. Concernant le bail, un bail oral fait également office de bail. De toute façon une résiliation serait faite selon les délais légaux délai en cours.

Gregoir HOSTETTER note que dans le règlement du conseil général page 12 point 4.5, il est noté conseil communal à la place de général.

Le vote sur le renvoi du préavis demandé par le conseiller Michel BLANC est effectué. Il nécessite 1/5 des 37 personnes présentes, soit 7,4 personnes.

5 personnes sont favorables, 24 défavorables et on compte 6 abstentions.

Le nombre de personnes n'est pas suffisant, le préavis sera donc examiné aujourd'hui.

Il est donc précédé au vote sur le préavis.

Pour : 23 personnes

Contre : 4

Abstentions : 5

Le préavis 01/2025 : Révision du PACom est adopté.

Le syndic Marc BENOIT remercie les conseillers pour ce vote, réitère ses remerciements à la commission urbanisme. Il pense qu'il a eu une mauvaise compréhension sur les taches de cette dernière, il définira plus précisément les

objectifs et limites de ces commissions à l'avenir. Messieurs VODOZ et VIAL sont remerciés pour leur travail et libérés.

Le municipal Yves MOUQUIN remercie aussi la commission consultative et précise qu'il reste du travail qui peut être fait par des non spécialistes, si certaines personnes sont prêtes à participer.

9. Préavis 02/2025 : Comptes et gestion 2024

La conseillère Marlène REZENNE remet en préambule des photos des travaux et certains souhaits de la commission qui ne sont pas dans le rapport. Puis procède à la lecture du rapport de la commission de gestion et finances (COGEFI).

Le président remercie la conseillère Marlène REZENNE ainsi que tous·tes les membres de la commission pour leur travail très détaillé.

Le syndic Marc BENOIT informe avoir pris connaissance du rapport l'après-midi précédent et ne pas avoir de remarques particulières à formuler, il indique cependant que les recommandations émises par la commission n'ont pas pu être examinées, mais que ce sera fait prochainement.

Le municipal Yves MOUQUIN précise au sujet du rapport reçu hier soir, qu'il y a des petites erreurs auxquelles il faudra donner des précisions, mais que ce ne sera pas fait ce soir, il y sera répondu en temps voulu.

Fréville LAFORGE présente les comptes partie par partie.

La conseillère Marlène REZENNE demande pourquoi les heures de la municipalité ont doublé. Le syndic précise que les heures ont légèrement diminué, Mme GOLAY confirme. Elle précise que par rapport au budget on n'atteint pas l'objectif mais que par rapport à l'année précédente, cela a légèrement diminué.

Il n'y a pas d'autres questions.

Il est procédé au vote : Contre : 0 ; Abstentions : 2 (Pour : par déduction 35)

Le Préavis 02/2025 : Comptes et gestion 2024 est adopté

10. Rapport des délégués aux associations intercommunales

SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) : Le municipal Michel CHABLOZ annonce un changement de commandant et la fusion avec le SDIS de St-Croix prévu.

Le conseiller Pascal LUGON se questionne sur la distance éloignée.

Le municipal Michel CHABLOZ précise le nombre d'interventions : éléments naturels 134 fois, renfort 2, accidents 5, feux 28, alarme automatique 11, assistance 17 fois. Il rappelle que les pompiers cherchent toujours du monde.

ORPC (Organisation régionale pour la protection civile) : Le municipal Nicolas MEZENEN précise qu'il n'y a rien d'urgent et qu'il en parlera de manière plus détaillée lors du prochain Conseil.

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) : Le municipal Nicolas MEZENEN informe que les décisions sur la suite du nouveau collège se prendront demain. Il en parlera plus en détail lors du prochain conseil.

UNESCO : Léo PIGUET informe d'une réunion qui s'est tenue avec l'office fédéral de la culture, M.DUBOSSON qui a constaté la bonne tenue du dossier et l'excellent travail fait par la fédération européenne des sites clunisien et plus localement par Michel GAUDARD et Guillaume HENCHOZ. Le 13 septembre aura lieu le vernissage du magazine « Passé simple » qui porte sur l'héritage de Cluny en Suisse. Les membres du Conseil seront invités.

11. Divers

La conseillère Delphine REYMOND demande « un petit update » sur les prochaines étapes du projet de la route de Vaulion.

Le nouveau panneau apparu sur la zone piétonne du bourg, n'autorise pas les usagers de vélos et trottinettes. Elle se demande quel est le point de démarrage de ce projet : est-ce une initiative de la municipalité ou une demande d'un citoyen.

Le syndic Marc BENOIT répond que le projet de la route de Vaulion est toujours en cours. La municipalité est actuellement en discussion avec la famille Metraux pour décaler de quelques centimètres un mur qui permettrait de faire quelques places de parc supplémentaires, avant de poursuivre le projet.

Le municipal Nicolas MEZENEN répond qu'il y a 3 panneaux situés vers la tour horloge, tour de la torture, après le cabanon en bois du parc à véhicule de M.BOSSY. Cette initiative provient d'une discussion entre les membres de la cour de l'abbatiale (État de Vaud, paroisse, fondation de Romainmôtier et la commune) qui demandent depuis longtemps qu'il y ait plus de sécurité autour de l'abbatiale. Ces panneaux se trouvent sur le domaine public privé, donc attentant à divers propriétaires et il s'agit

donc d'un consensus avec l'état de Vaud en priorité. Cela permet d'intervenir et de faire des remarques aux personnes qui ne respecteraient pas ces indications. Une misa é ban avait également été demandée par l'état de Vaud et l'église concernant le parcage sauvage au sein de la cour.

La conseillère Isabelle DE LA TOUCHE demande si les enfants peuvent continuer à faire du vélo dans la cour. Le municipal Nicolas MEZENEN répond que formellement il s'agit d'une mise à pied.

La conseillère Verena HUBER note que ces panneaux ne sont pas beaux. Elle demande ce que l'on peut faire comme citoyen.

Marc BENOIT ne connait pas les sanctions juridiques, mais pense qu'avec la manière tout le monde peut participer à informer les usagers de la cour du cloître.

La conseillère Delphine REYMOND se dit choquée que ces panneaux aient été faits mais pas ceux demandés pour protéger les enfants qui sortent de l'UAPE (structure pour enfants de 4 à 10 ans), et qui sont en dangers chaque jour. Une autre demande a été faite pour signaler les enfants aux abords des arrêts de bus, mais là les démarchent n'aboutissent pas.

La municipalité prend note.

Le président Fréville LAFORGE remercie tous les membres présents.

Le prochain Conseil aura lieu le mardi 7 octobre 2025.

La séance se termine à 22h24.